



CONSEIL MUNICIPAL du 19 janvier 2015 // COMPTE-RENDU SOMMAIRE //

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 19 janvier 2015 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Madame BRANDOLESE Véronique
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Madame REGNIAUD Françoise
Monsieur MICHELOT Bernard
Madame LATTARD Monique
Madame MARKOWSKI Dominique
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Madame SARANDAO Gilda
Madame CANTIER Nadège
Monsieur DJEDDOU Rabah
Monsieur MOURON Pierre
Monsieur JOUANNE Dominique
Madame BOUCHARD Colette

POUVOIRS :

Monsieur FRENICHE Rafaël à Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Monsieur PIGEAU Philippe
Madame DEMAIZIERE Anne Noëlle à Monsieur JOUANNE Dominique

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean VA

En préambule à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire salue la présence de Mme Colette BOUCHARD, qui sera installée dans ses fonctions de conseillère municipale à l'examen de l'ordre du jour.

Un moment de recueillement est après observé suite aux récents attentats meurtriers perpétrés au siège de l'hebdomadaire Charlie Hebdo, sur la voie publique et dans un hypermarché Cacher à Paris.



Puis, le procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2014 est adopté à l'unanimité. Celui de la réunion du 18 décembre 2014 sera mis aux voix à la prochaine séance.

A l'invitation du Maire, M. Philippe PIGEAU, Adjoint aux Travaux, intervient en qualité de Président de la Régie de Quartiers des Habitants 71210, à propos d'un article équivoque sur la régie publié par le Journal de Saône-et-Loire « d'un revers de main le déficit de 51 000 € a disparu ».

L'intéressé déclare que, lors de sa prise de fonction, il a dû constater l'absence de règles établies en matière de facturation des prestations accomplies par les salariés de la régie. Il existait des différences importantes de pratique de tarification pour l'exécution de prestations équivalentes. D'emblée, il a mis en place l'application d'un taux horaire. Ses premières actions ont été conduites par la nécessité d'assainir la situation financière et d'améliorer la sécurité au travail.

Il souligne le travail appliqué et sérieux de l'ensemble des agents de la Régie de Quartiers, lesquels ont reçu dernièrement les félicitations de l'OPAC 71. Tous sont repris par la Régie de Territoire qui prend le relais et dont il devient à titre de représentant de la Ville de Torcy le vice-président.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'une page se tourne sous l'égide de la Communauté Urbaine Creusot – Montceau, en collaboration avec l'OPAC 71.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il soumet au Conseil Municipal, qui l'accepte, la possibilité d'ajouter trois points supplémentaires à porter en questions diverses :

- Révision de la sécurité de la messagerie électronique utilisée par les services de la ville
- Ouverture par anticipation de l'enveloppe financière pour les séjours et voyages scolaires 2015
- Intégration de la Commune de Saint-Julien-sur-Dheune au RAM Intercommunal par voie d'un avenant

Et, après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

INSTALLE Mme Colette BOUCHARD comme conseillère municipale de Torcy, en remplacement de Mme Joëlle LOTTIN.

Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- 1° - Equipement des services techniques en matériels,
- 2° - Fourniture de lanternes d'éclairage public avec abaissement de puissance,
- 3° - Maîtrise d'œuvre pour la réimplantation du pôle restauration et l'amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Désignation de l'équipe

APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de Saône et Loire pour la période 2014/2017,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, avec le maintien des objectifs du contrat précédent,

AFFECTE la recette annuelle en découlant pour la commune en section de fonctionnement du budget principal à l'article 7478,

OUVRE le Comité de Pilotage et de Suivi des nouveaux rythmes scolaires à un représentant de la C.A.F. de Saône et Loire.

DECIDE, à l'unanimité, de conclure une convention d'objectifs et de financement « Aide spécifique aux nouveaux rythmes scolaires » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire, en vue de faciliter le financement des nouvelles activités périscolaires organisées par la ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer,

IMPUTE le produit à recevoir annuellement en section de fonctionnement du budget principal de la commune, à l'article 7478.

APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement en 2015 de la convention annuelle de fourrière animale et de lieu de dépôt avec la SPA de la région creusotine (71710 – Marmagne),

ACCEPTE la conclusion de cette convention en les termes présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015, à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations (et autres personnes de droit privé) du budget principal,

MANDATE Monsieur le Maire pour le cas échéant mettre à la charge des propriétaires identifiés ou déclarés après le placement de leurs animaux à la SPA de la région creusotine les frais de garde et de vétérinaire qui en résultent.

APPROUVE, à l'unanimité, le projet d'effacement des réseaux aériens dans le secteur de Bourbon et de la Rotonde, mené dans les conditions techniques en cohérence avec la future viabilisation du lotissement communal « Domaine des Bourbons »,

VALIDE l'estimation des travaux d'effacement de réseaux remise par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) répartie comme suit :

- Travaux de génie civil : 61 372,22 € H.T.
- Etude et réseau : 39 834,15 € H.T.
- Travaux de dissimulation du réseau des télécommunications : 50 018,82 € H.T.

RETIENT en fonction des matériels d'éclairage proposés le montant des travaux d'éclairage public établi par le SYDESL à 49 021,79 € H.T.,

SOLLICITE l'inscription de l'ensemble de ces travaux au programme 2015 d'effacement des réseaux aériens du SYDESL selon le plan de financement figurant ci-après :

- participation communale : 180 329,90 € H.T.
- participation SYDESL : 19 917,08 € H.T.

ACCEPTE de déléguer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet au SYDESL en vertu de conventions de mandat, lesquelles fixent les modalités administratives, techniques et financières de réalisation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mandat correspondantes avec le SYDESL pour l'exécution de ces travaux,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal du Budget Primitif 2015 de la collectivité, étant précisé que le versement des participations communales s'échelonnait sur les exercices 2015 et 2016,

PREVOIT le démarrage du chantier pour le deuxième semestre 2015.

VALIDE, à l'unanimité, l'engagement d'une démarche d'optimisation des consommations électriques des équipements et bâtiments communaux,

ACTE à cet effet la publication d'un tableau de suivi annuel par site présentant l'analyse et les préconisations des services à titre de mesures correctives, examiné préalablement par le Conseil Municipal,

MANDATE Monsieur le Maire pour négocier, réviser, suspendre ou résilier les abonnements et contrats qui doivent l'être et lancer, le cas échéant, les actions d'investissement correctives dès lors que les crédits inscrits au budget le permettent.

DECIDE, à l'unanimité, la révision immédiate de la sécurité de la messagerie électronique utilisée par les services de la ville,

OPTE pour le choix de la solution progicielle Mail In Black, fournie et installée sur les 60 postes informatiques au prix de 3 987,60 € H.T. pour 36 mois, ramenant à 1 329,20 € H.T. par an, étant précisé qu'il résultera des frais annexes de l'ordre de 1 000,00 € H.T. liés :

- d'une part au déménagement des données boites aux lettres du prestataire actuel Proxylia, vers l'application Mail In Black et du transfert du connecteur (SMTP),
- et d'autre part, du transfert des données hébergées chez Proxylia vers le gestionnaire de la maintenance informatique serveur pour la ville, la société Partner Informatique (71850 - Charnay-les-Mâcon)

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande dès que la présente délibération sera rendue exécutoire, la dépense étant portée au budget principal 2015 en section d'investissement.

ACCEPTTE, à l'unanimité, l'ouverture par anticipation au vote du Budget Primitif 2015 de l'enveloppe globale de crédits affectée à l'aide au financement des séjours et voyages scolaires 2015,

FIXE le montant de cette enveloppe à 6 500 €, à l'identique de l'exercice précédent.

APPROUVE l'intégration de la Commune de Saint-Julien-sur-Dheune au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Intercommunal,

ADOpte l'avenant N° 1 à la convention de partenariat qui en découle,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Fait à TORCY, le 27 février 2015

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,

